

Informations clés pour l'investisseur



SwissLife
Asset Managers

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2023 P Cap (ISIN : FR0013332418)

OPCVM de droit français

Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Managers France,

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM «Obligations et autres titres de créances internationaux». Swiss Life Funds (F) Opportunité High Yield 2023 est un fonds investi dans des titres à caractère spéculatif (High Yield) pour lesquels la maturité effective est proche du 30 juin 2023 et dont l'objectif est de réaliser, sur cet horizon de placement, une performance nette annualisée de 3,90% pour les parts I, de 3,70% pour les parts F et de 3,40% pour les parts P. Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions du marché en vigueur. Les émetteurs des titres sont des entreprises privées dont les activités sont situées en Europe, Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande et Japon. Les titres seront libellés en Euros, USD ou GBP. La qualité de crédit est pour la majorité des lignes « High Yield » (notation inférieure à BBB établie par Standard & Poor's, Fitch, Moody's ou équivalent selon analyse de la société de gestion.), sans exclure les lignes «Investment Grade», selon opportunité à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un titre, la cession dudit titre sera laissée à la discrétion du gérant. Les titres qui ne seront pas libellés en euro feront l'objet d'une couverture contre le risque de change, le fonds n'ayant pas vocation à s'exposer à ce risque. Le portefeuille pourra être exposé de manière résiduelle au risque de change à hauteur de 1% à 2%, compte-tenu de la volatilité des marchés. Le FCP est exposé au minimum à 10 secteurs d'activités différents. Le portefeuille de départ sera constitué entre 40 et 60 lignes avec une augmentation des lignes attendues au cours du temps.

- Le fonds pourra s'exposer dans la limite de 10% maximum au risque actions et détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français ou européens (OPC de taux, monétaires et diversifiés...).
- Ces OPCVM peuvent être gérés par Swiss Life Asset Management (France) ou une société du Groupe Swiss Life. Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour couvrir le portefeuille contre le risque de change dans la limite de 100% de l'actif, sans effet de levier.
- Fourchette sensibilité : comprise entre 0 et 10.
- Opérations de prises et mises pensions livrées : jusqu'à 100% de son actif net.
- Prêts et emprunts de titres : interdits.
- Emprunts d'espèces : dans la limite de 10% de l'actif net.
- Dépôts : jusqu'à 100% de l'actif net.
- Au plus tard trois mois (3) avant l'échéance, le Fonds sera géré en monétaire et optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM.
- Montant minimum de souscription initiale : 1 part(s).
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale
- Durée de placement recommandée : jusqu'au 30 juin 2023.
- Demandes de souscription et de rachat : reçues jusqu'à 11h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative et peuvent porter sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de parts, chaque part étant divisée en millièmes.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



La catégorie 4 s'explique par l'exposition du fonds aux obligations à caractère spéculatif (High Yield), qui peuvent être illiquides et volatiles. Le fonds est exposé aux risques de crédit et de taux.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Il concerne la valorisation des obligations et des titres de créances négociables. En cas de dégradation de la perception par le marché de la qualité des émetteurs, la valeur de ces titres peut baisser et en cas de défaut de l'émetteur, la valeur de ces titres peut être nulle, entraînant en conséquence une baisse de la valeur liquidative du fonds. L'exposition aux obligations à caractère spéculatif « High Yield » peut entraîner des variations plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Pour l'ensemble des classes d'actifs traitées, mais plus particulièrement les obligations High Yield, il existe un risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun (i.e. pour faire face à un rachat au passif du fonds) et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis du fonds (par exemple : paiement de coupons, remboursement). Cet événement se traduira alors par un impact négatif sur sa valeur liquidative du fonds.
- Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels, aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financière : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent. Le fonds peut également recourir à des opérations de financement sur titres.
- Risque de liquidation : Il s'agit du risque de moindre performance du fonds sur la phase de liquidation (i.e. 3 mois en full monétaire).

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%(frais non acquis à l'OPCVM)
Frais de sortie	1,00% (sauf lors de la liquidation)
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,01%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances :	
Commission de performance : Néant	

Les frais affichés sont les frais maximum applicables. Des frais inférieurs peuvent vous être appliqués dans certaines conditions.

Les frais courants sont calculés une fois par an à la clôture de l'exercice du Fonds (31/12/2018) et comprennent l'ensemble des coûts prélevés l'année passée. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre et n'incluent pas :

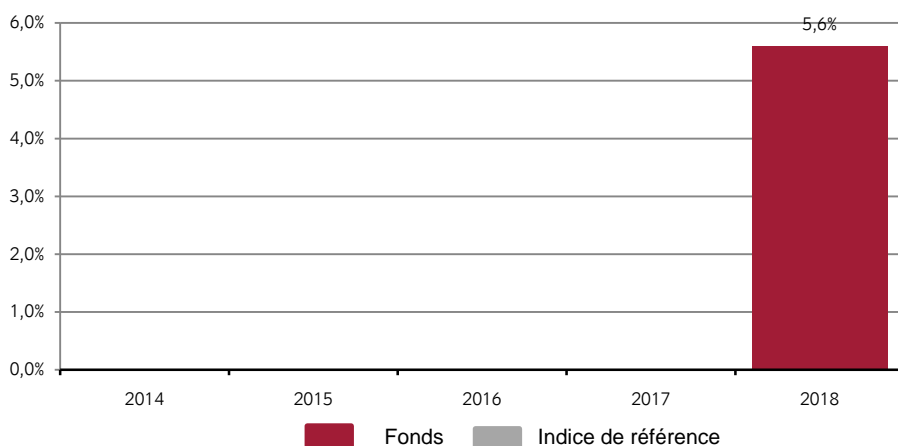
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC,

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions/parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section relative aux frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site internet : <http://funds.swisslife-am.com/fr>

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions/parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Informations complémentaires :

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances indiquées.
- Devise de référence : EUR.
- Date de création du fonds : 25/04/2018

Informations pratiques

- Dépositaire : SwissLife Banque Privée
- De plus amples informations sur le fonds (prospectus, rapports annuels et semestriels, informations sur une autre catégorie de part du Fonds) sont adressées dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Management (France) 153 rue Saint Honoré – 75001 Paris. La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Elle est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext). Les informations relatives aux parts du Fonds sont également disponibles sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessus.
- Il est rappelé que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller habituel.
- Le présent Fonds n'est pas ouvert aux « US Person » (la définition des « US Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://funds.swisslife-am.com/fr>).
- La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société de gestion <http://funds.swisslife-am.com/fr> et sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessus.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Swiss Life Asset Managers France est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 01/04/2019.